

Communiqué pour l'audience en référé de vendredi 8 septembre à 9 H

Roya citoyenne demande votre présence à **l'audience en référé d'heure à heure, au tribunal de grande instance de Nice, vendredi 8 septembre à 9H00.**

Celle-ci a pour objet d'obtenir l'interdiction de la distribution du gratuit « *A Vugi d'a la Roya* ».

Deux numéros de cette publication ont été diffusés à 5000 exemplaires dans les vallées Roya et Bévéra.

Ils manient mensonges, diffamations, insultes, atteintes à la vie privée (dont droit à l'image), et incitent à la haine et à la violence entre les habitants des vallées.

Derrière le pseudonyme du directeur de publication, Rodolfo de Borgo, se cache Rodolphe Crevelle, idéologue trouble et confusionniste d'extrême droite, repris de justice condamné à de nombreuses reprises, et actuellement sous le coup de 6 mois de prison ferme et 20 000 € d'amende pour incitation à la haine raciale et la violence par le tribunal correctionnel de Perpignan en avril 2017, voir par ex. : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/occitanie/pyrenees-orientales/perpignan/perpignan-6-mois-prison-ferme-incitation-haine-contre-gitans-1236853.html>

